



LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENERGIE SE PRONONCE CONTRE LE DECRET RETRAITE

Après le rejet du texte par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des IEG, les organisations syndicales imposent le débat sur leurs amendements et le conseil supérieur par son vote final rejette le projet de décret sur les retraites présenté par le Gouvernement.

Après une déclaration initiale démontrant l'immaturation d'un texte écrit maladroitement, les organisations syndicales ont défendu une série d'amendements dont certains ont été soutenus par des employeurs visiblement eux-mêmes inquiets sur l'application du projet de texte. Ils s'aperçoivent un peu tardivement que le régime général leur coûtera au final plus cher que notre régime des IEG...

Le texte initial affaiblissait notre statut au-delà du champ ouvert par la loi Borne sur la réforme des retraites. Des sujets connexes mais essentiels à nos garanties collectives : maladie, invalidité, et accident du travail étaient remis en question. Les premiers amendements adoptés par le Conseil Supérieur de l'Énergie corrigent ces errements !

Le principe important « affilié un jour, affilié toujours » est lui aussi soutenu par le Conseil Supérieur de l'Énergie même si les organisations syndicales sont en attente d'une lettre ministérielle garantissant ce principe pour 2023 (urgence compte tenu des situations en cours) et s'interrogent encore sur le régime de croisière à partir de 2024. Ce point est essentiel pour garantir les mobilités internes au sein de nos entreprises par des parcours professionnels riches qui constituent notre socle de compétences depuis 1946. On notera toutefois le positionnement étonnant de RTE, qui est le seul employeur à avoir voté contre l'amendement, montrant là que la direction de l'entreprise est incapable de sortir de sa logique indépendantiste dictée depuis longtemps par la Commission européenne et la CRE.

En revanche, l'amendement visant à reporter à 2028 l'application de la réforme dans les IEG a été rejeté y compris par les employeurs qui soutiennent ainsi la brutalité de la réforme même si le Gouvernement s'est dit ouvert à un dialogue qu'il a pourtant jusqu'à maintenant refusé. Cette ouverture nous paraît bien timide et nous laisse peu d'espoirs sur l'obtention d'avancées réelles sur le calendrier d'application de la réforme. Et si le gouvernement a marqué une très maigre ouverture dans la dernière ligne droite, c'est bien qu'il craint une rupture qui au final serait irresponsable.

La mobilisation des agents depuis des mois a permis d'instaurer un rapport de force non négligeable. Leur motivation est le plus important des leviers pour assurer des missions de services publics indispensables à la réussite de la transition énergétique. Ils sont au cœur des enjeux. Aux employeurs et au gouvernement d'éviter le chaos et de reconnaître pleinement la valeur du travail au sein de nos entreprises.

Vos organisations syndicales resteront attentives et mobilisées tout l'été pour suivre les modifications du texte et garantir aux salariés des IEG le moins d'écart possible entre les 2 catégories de personnel à partir de septembre 2023.